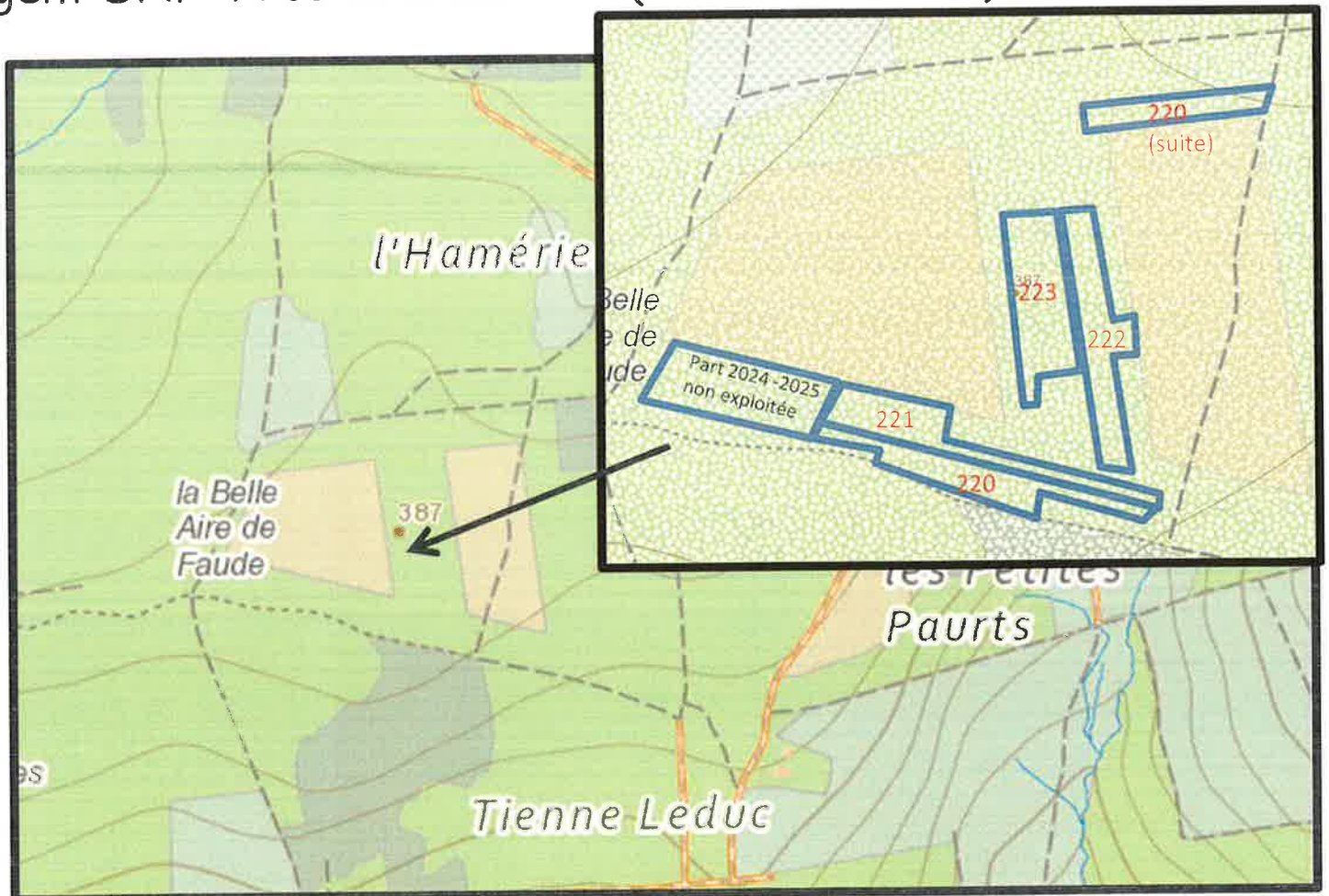


Oignies Sud : « Belle aire de faude » parts n°220 à 223

Conditions générales

- > Eclaircie bouleaux et chênes
- > **Seuls** les bois martelés (deux flaches opposées), sont délivrés;
- > Circulation interdite en dehors des cloisonnements;
- > Délais : façonnage : **30/04/2026**, débardage : **15/09/2026**;
- > Respect strict des accès et voies de débardage désignés;
- > Débardage interdit en période humide;
- > Exploitation interdite les jours et veilles des battues en ce compris, pour le territoire de chasse « les Alices »;
- > **Une visite préalable devra être réalisée avec l'agent forestier avant le début de l'exploitation!**

Agent DNF: Nicolas Maurenne (0470/64.51.93.)



Oignies Sud : « Trou Pirotte »

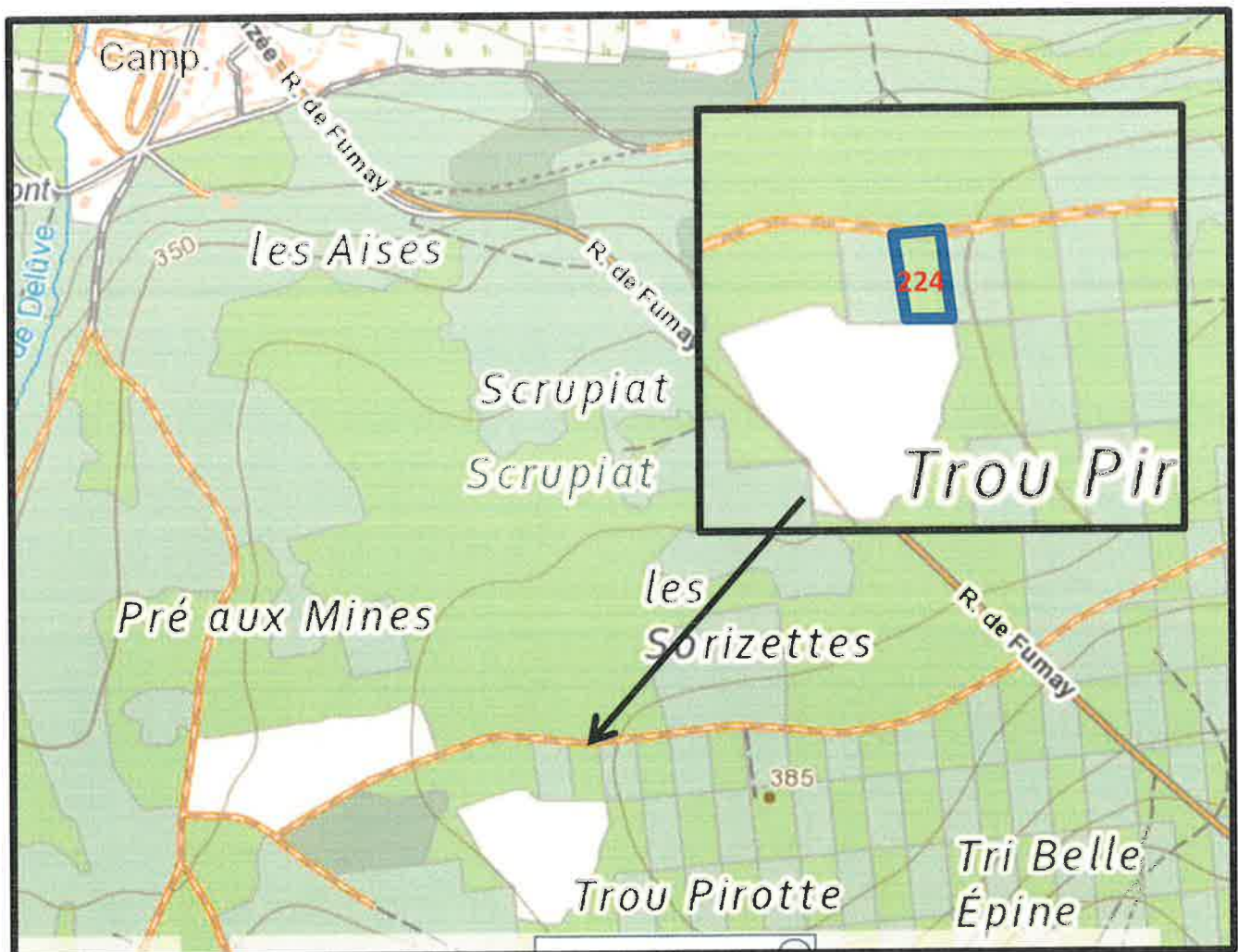
part n°224

Baraque Jean Huart

Conditions générales

- > Eclaircie de hêtres (bois martelés de deux flaches opposées) ;
- > Présence obligatoire de l'agent forestier pour l'abattage des bois de plus de 90 cm de circ. (croix bleu) - Rdv à convenir;
- > Circulation interdite en dehors des cloisonnements (traits blancs);
- > Délais : façonnage : **30/04/2026**, débardage : **15/09/2026**;
- > Débardage interdit en période humide;
- > Exploitation interdite les jours et veilles des battues.

Agent DNF: Nicolas Maurenne (0470/64.51.93.)



Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2026

Triage du Ry d'Alysse Parts de bois de Le Mesnil- Oignies 171 à 176

Au lieu-dit : Voye de Fépin (Ville d'Arlon)

Agent DNF : Donnay Jérémie - 0470/22.47.64

CONDITIONS PARTICULIERES :

Ouverture de cloisonnements + éclaircie (+ partie mise à blanc 171)

Cloisonnements : traits Bleus -Limites de parts : traits jaunes.

Sont délivrés : les bois martelés, la souille dans les cloisonnements uniquement.

Les bois griffés en réserve et les bois ceinturés à la couleur sont réservés.

Dans les cloisonnements l'exploitation de la souille est obligatoire.

Les souches seront rabattues au ras du sol.

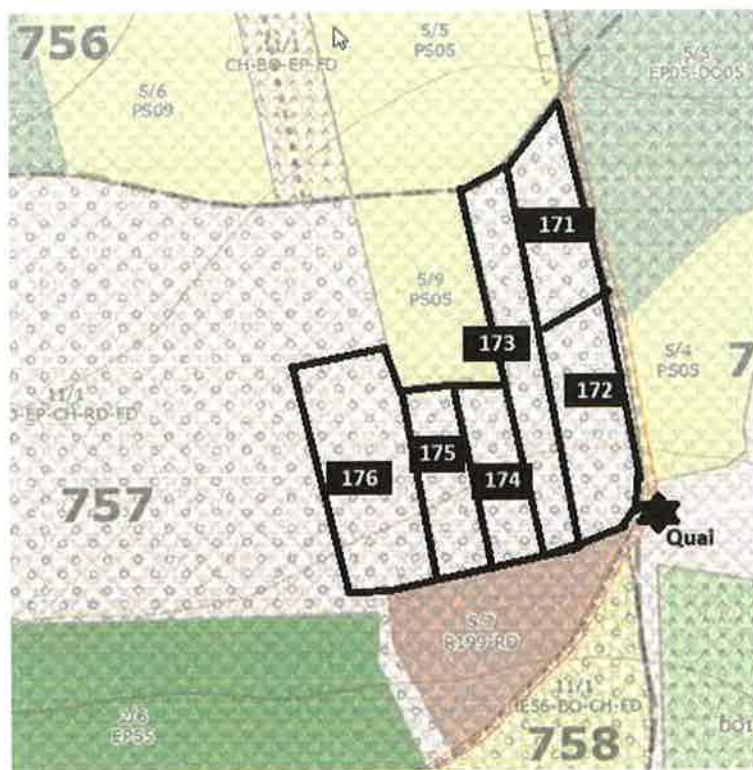
Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les tas de bois ne peuvent pas être dressés contre les arbres non délivrés.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Débardage par temps sec

Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.



Commune de Viroinval – Bois de chauffage 2026

Triage du Ry d'Alysse Parts de bois de Le Mesnil- Oignies 177 à 185

Au lieu-dit : Richelots (Ville D'Arlon)

Agent DNF : Donnay Jérémie - 0470/22.47.64

CONDITIONS PARTICULIERES :

Eclaircie(+ cloisonnement parts 180 et 181)

Limites de parts : traits rouges horizontal.

Sont délivrés : les bois martelés uniquement

Les bois griffés en réserve et les bois ceinturés à la couleur sont réservés.

Les souches seront rabattues au ras du sol.

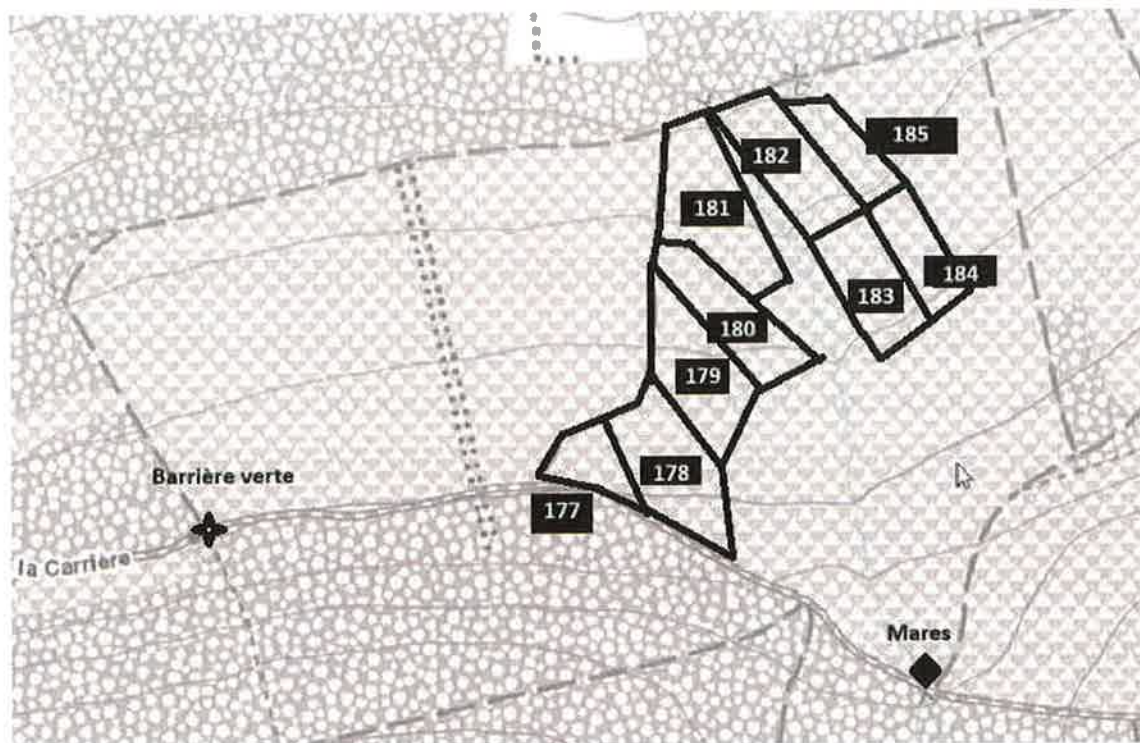
Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.

Les tas de bois ne peuvent être dressés contre les arbres non délivrés.

Les branches et ramilles seront disposées hors des cloisonnements.

Débardage par temps sec

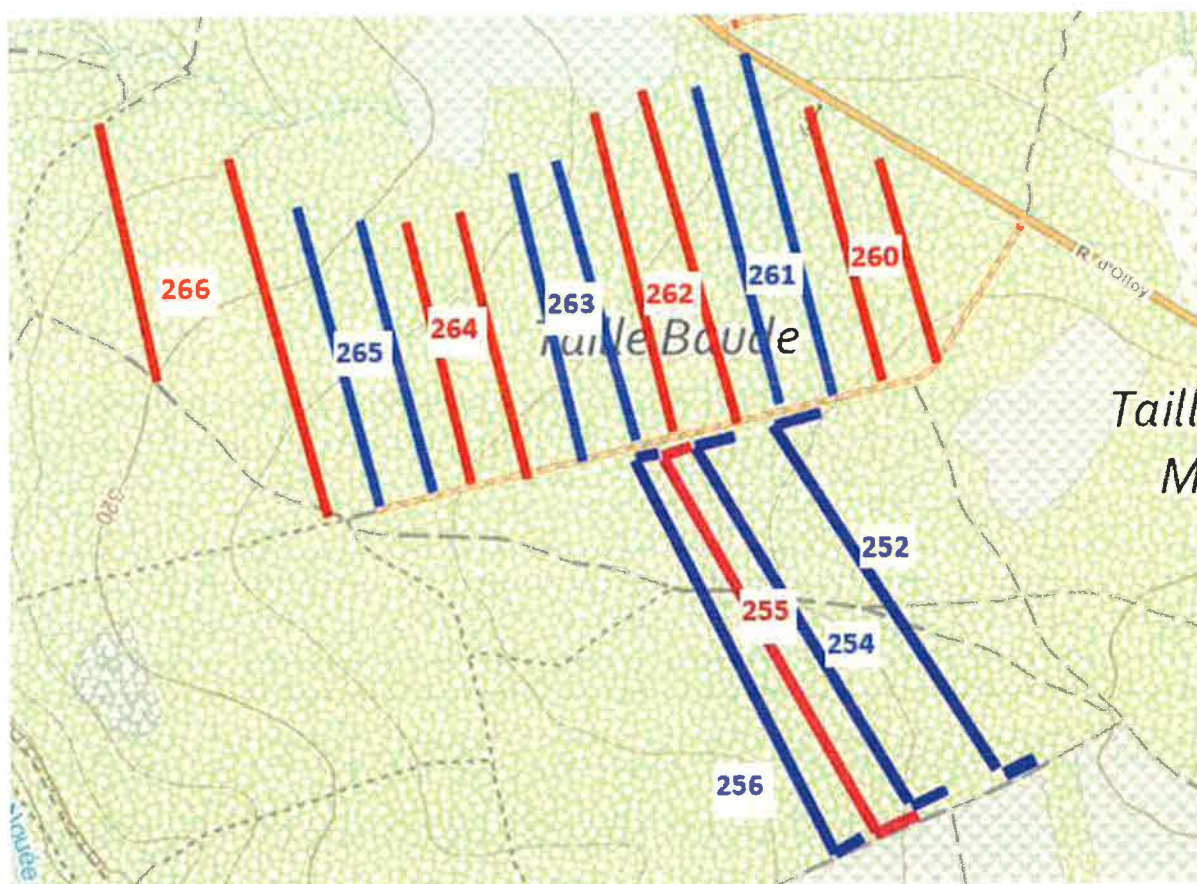
Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.



Parts de bois de Regniessart

Côté Oignies 2025-2026

Lieu-dit : taille baude / Marie fontaine (Oignies)	Agent forestier : Quentin Darville 0475/90.14.89
Parts n° : 252/254 / 255/256 De 260 à 266	Chasse : 11-25/10 ; 15-29/11
	Essence : Chêne, charme, bouleau, érable



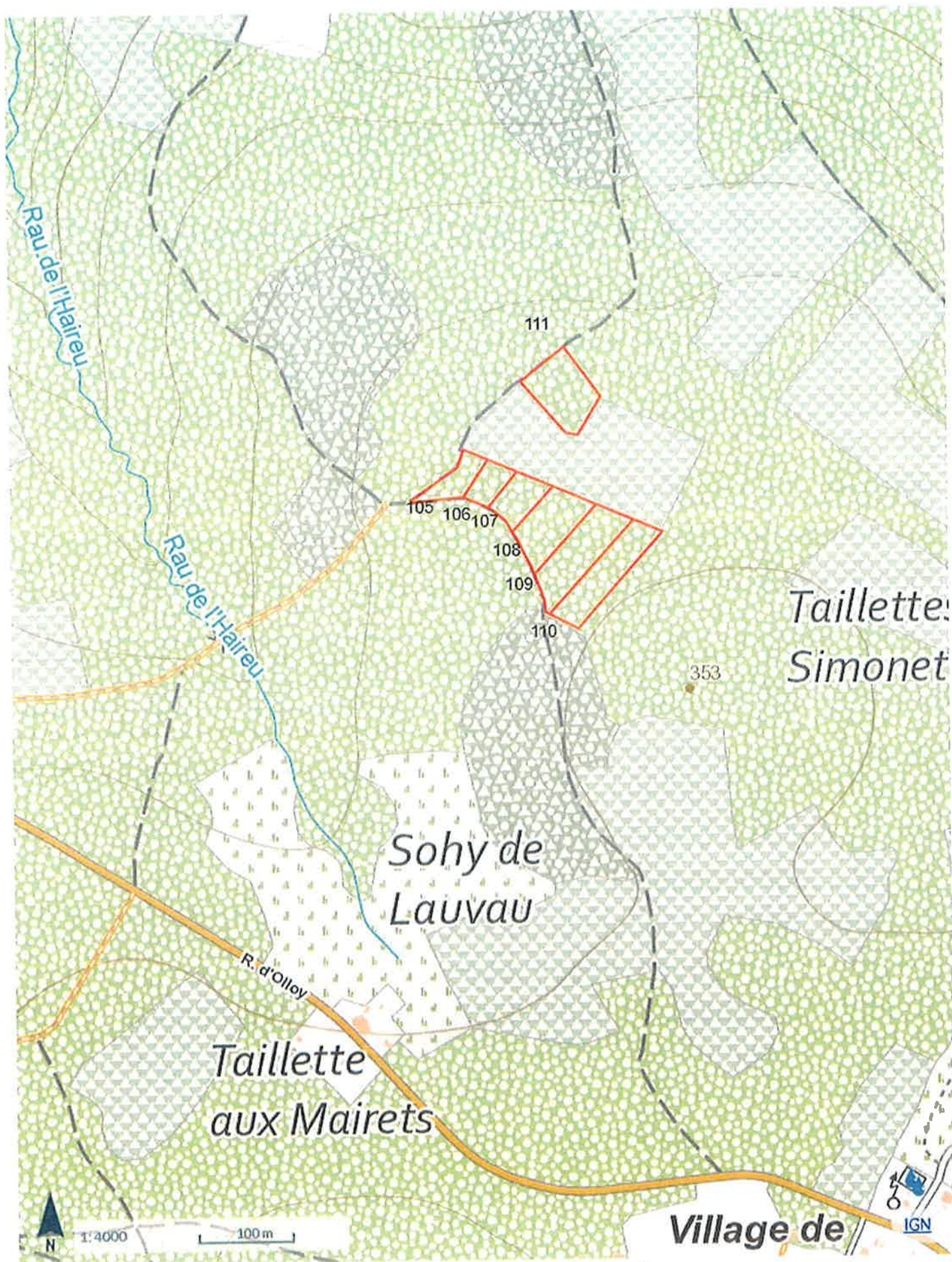
Condition d'exploitation :

- Toutes les parts sont des ouvertures de cloisonnement
- Seuls les bois martelés et mis en couleurs font partie de la part (couleurs sur le plan = couleur part).
- Le débardage se fera via les cloisonnements et par temps sec.
- les souches seront rabattues à ras du sol.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Pas d'exploitation ni de visite la veille et le jour des battues.
- Pas de feu dans le peuplement.
- parts 252- 254- 255 -256 il y a ouverture de cloisonnement + un peu de bois en intercloisonnement.
- Appeler le forestier avant le commencement de la part.



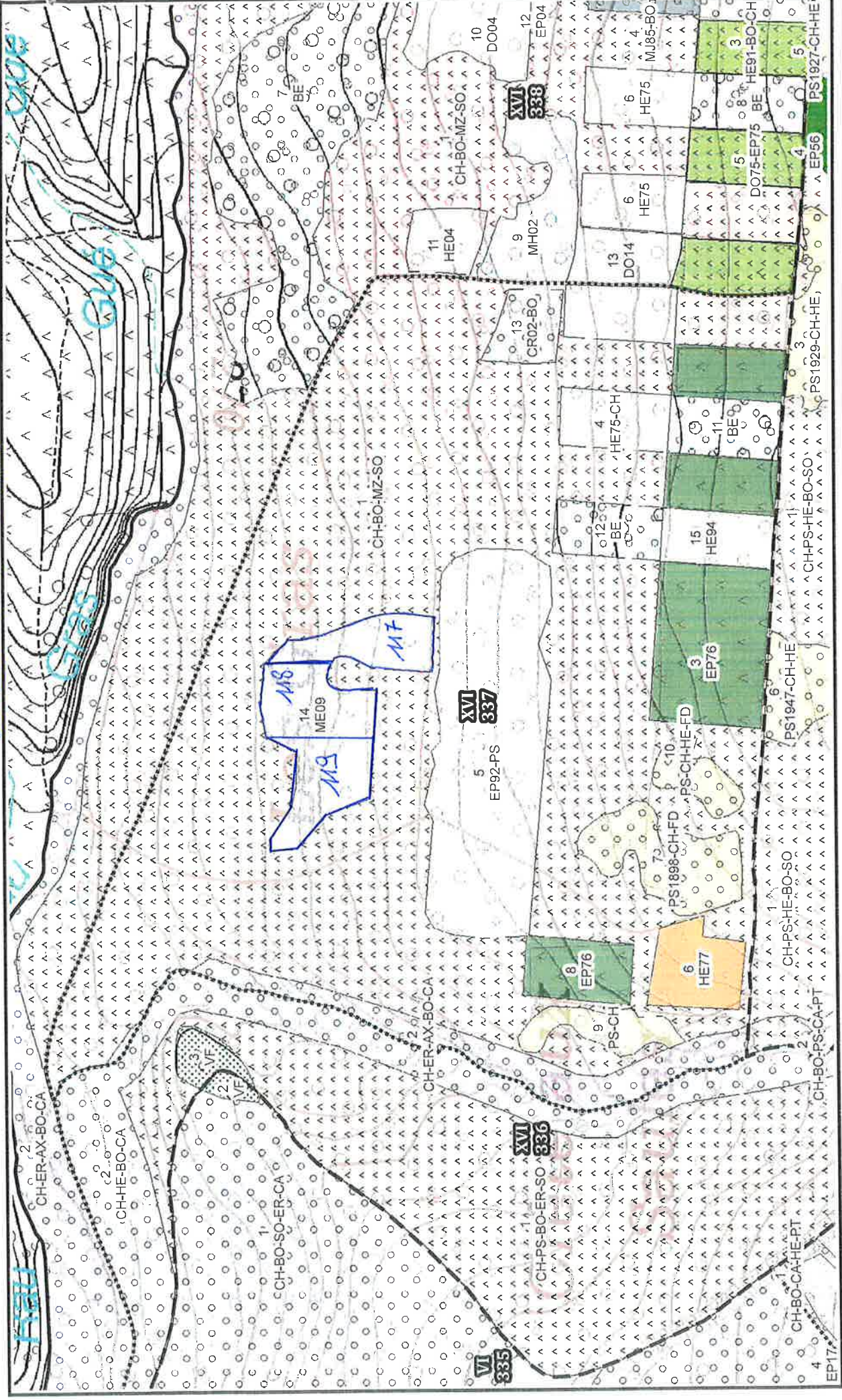
Lots 105 à 111, Taillette Simonet

Agent responsable Gerimont S. 0479/93.09.91



Utilisation des doisonnements

Lots 117 à 119



Utilisation des clairissements